

## Conditions générales d'utilisation des services de connectivité de Lucid

Les présentes conditions générales des services de connectivité constituent l'entente conclue entre vous et Lucid USA, Inc. (« **Lucid** », « **nous** ») pour la prestation des services de connectivité (tels que définis ci-dessous) (les « **Conditions générales** » ou « **l'Entente** »). Vous confirmez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre territoire de compétence.

Ces conditions générales s'appliquent SEULEMENT aux véhicules Lucid vendus dans les cinquante (50) États américains et au Canada.

### 1. INTRODUCTION

La connectivité du véhicule nous permet d'offrir des options formidables dans votre véhicule Lucid (« **Véhicule** »). Les services de connectivité comprennent une plateforme sans fil et associée avec les services aux véhicules que les consommateurs peuvent utiliser avec les véhicules Lucid, et comprennent des systèmes, des caractéristiques, des services et d'autres technologies, ainsi que des applications mobiles et des services en ligne (les « **Services de connectivité** » ou « **Service(s)** »). Les services de connectivité de Lucid sont décrits sur le site Web de Lucid et comprennent généralement :

- Les « **Services de connectivité** » ou « **Service(s)** », qui sont des services de connectivité et sans-fil rendus accessibles par le biais de réseaux de fournisseurs tiers, ou utilisant de tels réseaux. Les Services de connectivité comprennent les Services standard et les Services aux abonnés.

- « **Fournisseur de services de connectivité** » — Lucid, ainsi que ses filiales et entités affiliées, Lucid Studios et les fournisseurs de services tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les fournisseurs de connectivité sous-jacents, les fournisseurs de contenu, les concédants de licence et les entreprises de remorquage qui offrent les Services.

- « **Services aux abonnés** » — ces services vous sont offerts par Lucid pour une période déterminée (*p. ex.*, un mois ou un an), moyennant des frais qui vous sont facturés dans le cadre d'un plan de service que vous sélectionnez, tel que Dream Connect Premium.

- « **Services tiers** » — ces services vous sont offerts par des personnes ou des entités qui ne sont pas affiliées à Lucid ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées, nécessitant potentiellement une entente séparée entre vous et l'entité tiers (le « **Tiers** ») qui assure la prestation de tels services. Certains Services tiers peuvent aussi nécessiter un abonnement ou un achat séparé. Par exemple, certaines applications de diffusion de musique requièrent un abonnement auprès d'une tierce partie. De plus, certains Services tiers peuvent nécessiter des Services de connectivité.

- « **Services standard** » — services vous sont offerts pour une période déterminée sans frais, comme Dream Connect, ou en période d'essai, comme la version d'essai de Dream Connect Premium. Si vous souhaitez continuer l'utilisation des Services standard après l'expiration de la période d'essai, il est possible que vous ayez à acheter un Service aux abonnés.

Ces conditions générales, ainsi que la Politique de confidentialité relative aux données du véhicule, les descriptions des services de connectivité offerts par l'entremise de site(s) Web et les autres politiques et documents mentionnés dans ces Conditions générales sont incorporés dans la présente Entente et constituent un accord juridiquement contraignant entre Lucid et toute personne inscrite, abonnée à des Services de connectivité ou ayant activé de tels services et toute personne ou entité ayant ouvert un compte en lien à

l'utilisation des Services de connectivité et toute personne ou entité utilisant les Services de connectivité de votre véhicule (p. ex., d'autres conducteurs, des invités et passagers) « **vous** », « **votre** » ou « **vous-même** »).

Lucid se réserve le droit de modifier les Services de connectivité, un plan de service (ou une tarification) ou cette Entente à tout moment, à son entière discrétion. En fonction de la nature des modifications, nous vous aviserons de tels changements par l'entremise du Véhicule ou d'autres canaux en mentionnant la date à laquelle ces changements entreront en vigueur. Si vous poursuivez l'utilisation des Services après la date d'entrée en vigueur ou de changement ou acceptez le changement autrement, ce dernier deviendra une portion de cette Entente à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Si vous êtes un consommateur au Québec, nous vous aviserons par écrit au moins trente (30) jours avant l'application du changement et vous proposerons de nouvelles modalités, ainsi que la date à laquelle elles entreront en vigueur. Vous avez le droit de refuser ces modifications et d'annuler vos Services sans frais en nous avisant par écrit au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur de changement. Dans l'éventualité où nous apportons des changements majeurs à cette Entente qui, à notre seul jugement, pourraient avoir un impact négatif sur votre utilisation du Service ou si un tel changement affecte les droits qui vous sont accordés en vertu de cette Entente de manière substantielle, vous pouvez annuler le service touché. Si vous n'annulez pas vos Services dans un délai de trente (30) jours après la date de l'avis, cela constituera une acceptation de votre part de ce changement, qui deviendra automatiquement une portion de cette Entente.

Il est recommandé d'examiner cette Entente sur une base régulière (y compris la date d'entrée en vigueur), ainsi que les politiques applicables et d'autres documents de temps à autre pour comprendre les modalités qui s'appliquent à votre utilisation des Services.

Si vous refusez d'accepter toute modification, votre recours unique et exclusif consiste à cesser d'utiliser le Service touché ou, le cas échéant, annuler ce Service.

## 2. ACTIVATION DE SERVICES

Pour utiliser ces Services, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre territoire de compétence de résidence et avoir la capacité juridique de souscrire à cette Entente, et devez accepter cette Entente. Vous acceptez la présente Entente à la première des éventualités suivantes : (a) quand vous acceptez cette Entente dans votre Véhicule (p. ex., par l'intermédiaire de l'unité principale de votre Véhicule) ou l'application mobile; (b) quand vous ouvrez votre compte avec nous; (c) quand vous autorisez Lucid Studio à vous inscrire aux Services en votre nom; (d) quand vous achetez ou louez un Véhicule qui comprend les Services et que vous activez les Services; (e) quand vous (ou une personne autorisée par vous à utiliser votre Véhicule ou votre compte) utilisez les Services ou acceptez tout avantage lié aux Services (y compris l'utilisation d'un Véhicule dans lequel les Services sont activés); (f) quand vous signez une entente pour acheter ou louer votre Véhicule qui fait référence à la présente Entente; (g) quand vous communiquez avec un agent de l'assistance à la clientèle de Lucid et demandez qu'il active les services en votre nom.

## 3. COMPTE DE SERVICES DE CONNECTIVITÉ.

Vous pourriez avoir à vous inscrire et créer un compte auprès de Lucid en lien avec votre utilisation des Services (« **Compte** »).

Vous acceptez ce qui suit : (a) de fournir à Lucid des renseignements exhaustifs et précis lors de votre inscription pour tout Compte et de garder ces renseignements à jour en tout temps; (b) d'assumer l'entière responsabilité relativement à (i) la protection de la confidentialité des identifiants et du/des mot(s) de passe associés à votre compte (ii) toutes les activités découlant de l'utilisation du/des mot(s) de passe associé(s) à votre Compte, et (iii)

au respect de toutes les conditions générales applicables pour l'utilisation des Services ou de votre Compte; (c) de ne partager ou donner accès à votre/vos mot(s) de passe à quiconque et de ne pas autoriser toute activité pouvant compromettre la sécurité de votre/vos mot(s) de passe ou de votre Compte et (d) d'aviser Lucid en cas de perte, de vol ou de divulgation des identifiants ou mots de passe associés à votre compte à un tiers non autorisé, de toute utilisation non autorisée de votre mot de passe ou Compte ou si vous avez connaissance de toute autre défaillance de sécurité en lien avec Lucid, votre Compte ou les Services.

Toute personne ayant accès à votre mot de passe aura accès à votre Compte et vos Services, y compris par l'intermédiaire de l'application Lucid.

#### **UTILISATEURS DE SERVICES ET COMPTES**

L'abonnement aux Services n'est accessible qu'au propriétaire ou locataire du dossier associé au Véhicule applicable (ou la personne autorisée à agir en son nom).

Vous promettez d'éduquer et d'informer tous les autres conducteurs, passagers, invités, occupants et utilisateurs de votre Véhicule et des Services des conditions générales et limites applicables aux Services et de leur indiquer qu'ils sont soumis à la présente Entente en lien avec leur accès et leur utilisation des Services.

Quand vous acceptez cette Entente, vous acceptez d'être tenu responsable de vous conformer à cette Entente et de toute utilisation des Services dans le Véhicule ou autrement, qu'il s'agisse de passagers, d'invités, d'utilisateurs ou d'occupants du véhicule à tout moment et même si vous n'êtes pas la personne à les utiliser et même si vous déclarez subséquemment que cette utilisation n'était pas autorisée. Vous êtes aussi entièrement responsable des Services commandés par vous ou toute autre personne utilisant votre Véhicule.

Lucid n'acceptera que les demandes d'activation, de modification ou de réactivation de vos Services ou de votre Compte provenant de vous-même ou d'un utilisateur autorisé par vous, tel qu'indiqué dans votre Compte et ayant l'âge légal (ou d'une personne considérée par Lucid comme un agent autorisé), et vous acceptez de payer tous les frais associés à de telles demandes. Ni Lucid ni ses Services de connectivité ne sont dans l'obligation de vérifier que toute personne utilisant votre véhicule est autorisée à le faire.

#### **4. UTILISATION RESPONSABLE DES SERVICES**

Vous êtes entièrement responsable d'assumer tous les risques liés à votre utilisation des Services et de toute autre fonctionnalité, tout contenu et toute application accessible dans votre Véhicule, qu'ils soient utilisés par vous ou d'autres conducteurs, passagers, invités, occupants et utilisateurs du Véhicule. N'utilisez les services que lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité. Le non-respect de cette règle peut entraîner un accident causant des blessures graves ou la mort.

Vous reconnaissez et acceptez que vous, les autres conducteurs, passagers, invités, occupants et utilisateurs de votre véhicule : (a) êtes responsables du respect de toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables, y compris les exigences des organismes de réglementation des pouvoirs publics pertinents qui s'appliquent à l'utilisation des Services de Votre Véhicule; (b) aurez recours aux services d'urgence et routiers pour toute urgence et besoins en assistance routière; (c) n'utiliserez pas les Services à des fins malhonnêtes, illégales, inappropriées ou abusives ou de quelque manière que ce soit pouvant affecter la prestation de Services à vous ou nos autres clients, et (d) que vous ne traiterez pas de manière abusive ni préjudicieuse envers les activités commerciales, les services, la réputation, les employés ou installations liées à nous ainsi qu'aux Fournisseurs de Services de connectivité.

Si vous ou tout autre conducteur, passager, invité, occupant ou utilisateur du Véhicule enfreint l'une de ces obligations ou utilise le Véhicule ou les Services pour commettre un crime ou à toute autre fin malhonnête, vous acceptez d'être tenu responsable de tous les coûts, dépenses, pertes, responsabilités, dommages et toute autre somme réclamée par quiconque à nous ou les Fournisseurs de Services de Connectivité découlant de ou ayant été causée par, de manière directe ou indirecte, de tout acte, enfreinte, crime, fin, utilisation ou omission.

## 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET OCTROI DE LICENCE

Le contenu, le matériel, les services, les journaux, les marques de service et les marques de commerce de Lucid sont protégées par un brevet, une marque de commerce, des droits d'auteur ou d'autres lois relatives à la propriété intellectuelle. Tout enfreinte pourrait entraîner des poursuites civiles ou pénales.

Les Services de connectivité, y compris, mais sans s'y limiter, le texte, la conception, les images, les interfaces ou le code et les combinaisons de ces éléments sont protégés par un brevet, une marque de commerce, des droits d'auteur et toute autre loi relative à la propriété intellectuelle et sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés sous licence octroyée par Lucid.

Rien dans cette Entente ou votre abonnement à, ou l'obtention d'une licence pour tout produit ou service de Lucid ne vous donne le droit, le titre ou toute forme de propriété de tout brevet, marque de commerce, droits d'auteurs ou tout autre droit de propriété intellectuelle de Lucid.

Vous obtenez par la présente une licence mondiale, irrévocable, libre de redevances de Lucid pour utiliser et incorporer dans les produits ou services de Lucid toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation, correction ou toute autre rétroaction fournie par vous relativement à l'amélioration, au fonctionnement ou à l'utilisation de Services.

## 6. SERVICES STANDARD ET AUX ABONNÉS

Les Services peuvent être proposés sous la forme de Services standard ou de Services d'abonnement, qui sont activés lorsque vous vous inscrivez à un plan de service qui nécessite que vous vous enregistriez auprès de Lucid (un « **Abonnement** »). Veuillez consulter le site Web de Lucid pour voir les plans disponibles, y compris tous les Services standard offerts avec votre Véhicule.

Si vous avez bénéficié d'une période d'essai d'un Service standard et souhaitez recevoir de tels Services après la fin de la période d'essai, vous devez sélectionner et acheter un plan de service pour le Service aux abonnés applicable et donner une méthode de paiement valide. Vos Services aux abonnés avec paiement automatique commenceront immédiatement après la fin de votre période d'essai, le cas échéant, et se poursuivront pour la période définie dans votre plan de service.

**RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE SI VOUS ACHETEZ UN SERVICE AUX ABONNÉS, À LA FIN DE VOTRE ABONNEMENT PRÉPAYÉ, VOTRE PLAN DE SERVICE SE RENOUVELLERA AUTOMATIQUÉMENT POUR UNE PÉRIODE PRÉPAYÉE ADDITIONNELLE COMME INDIQUÉ DANS LE PLAN DE SERVICE ASSOCIÉ À VOTRE ABONNEMENT, DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE. UN COURRIEL SERA ENVOYÉ À L'ADRESSE AU DOSSIER AVANT LE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE À TITRE RAPPEL ET POUR VOUS VOUS INDIQUER LES MÉTHODES POUR L'ANNULER. VOTRE COMPTE DE SERVICE AUX ABONNÉS SERA FACTURÉ ET LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PAIEMENT AU DOSSIER SERONT AUTOMATIQUÉMENT UTILISÉES AU TARIF EN VIGUEUR POUR L'ABONNEMENT AU MOMENT DU RENOUVELLEMENT, EN PLUS DES TAXES ET TOUT AUTRES FRAIS APPLICABLES, À MOINS QUE VOTRE ABONNEMENT NE SOIT ANNULÉ PAR VOUS OU PAR NOUS, CONFORMÉMENT À CE QUE PERMET LA PRÉSENTE ENTENTE. VOUS POUVEZ ANNULER VOTRE ENTENTE EN**

**TOUT TEMPS AVEC L'APPLICATION MOBILE DE LUCID OU À L'ADRESSE LUCIDMOTORS.COM/PORTAL EN VOUS CONNECTANT À VOTRE COMPTE ET EN CLIQUANT SUR « DÉSABONNEMENT ».**

Si vous êtes un consommateur au Québec, à la fin de votre Abonnement, votre plan de service pourrait se renouveler automatiquement pour une période d'un mois ou d'un an. Pour un Abonnement annuel, vous serez avisé par écrit avant le renouvellement automatique entre le 90<sup>e</sup> et le 60<sup>e</sup> jour précédant le renouvellement à titre de rappel et pour vous indiquer les moyens de l'annuler. Votre Compte de service aux abonnés sera facturé et les renseignements relatifs au paiement au dossier seront automatiquement utilisées au tarif en vigueur pour l'abonnement au moment du renouvellement, en plus des taxes et tout autres frais applicables, à moins que votre abonnement ne soit annulé par vous ou par nous, conformément à ce que permet la présente entente. Vous pouvez annuler votre entente en tout temps avec l'application mobile de Lucid ou à l'adresse [lucidmotors.com/portal](https://lucidmotors.com/portal) en vous connectant à votre compte et en cliquant sur « Désabonnement ».

Si vous vendez ou transférez votre Véhicule de quelque manière que ce soit, votre abonnement n'est pas transférable; cependant, si le Véhicule est transféré durant un abonnement d'essai payé par Lucid, l'abonnement d'essai demeurera actif jusqu'à la fin de la période d'essai initiale. Vous devrez alors aviser le nouveau propriétaire qu'il devra configurer son propre Compte et que vous souhaitez mettre à jour votre Compte pour retirer le Véhicule transféré. Au moment de l'expiration de la période d'essai initiale, le nouveau propriétaire du Véhicule ou la personne bénéficiant du transfert devra souscrire un abonnement payant. Si vous vendez ou transférez votre Véhicule de quelque manière que ce soit avec un abonnement actif, il vous incombe d'annuler votre Abonnement en conformité avec cette Entente et de mettre à jour votre Compte pour retirer le Véhicule. Veuillez noter que les Abonnements se renouvellent automatiquement, à moins que vous ne désactiviez l'option de Renouvellement automatique dans votre Compte ou que vous annuliez votre abonnement d'une autre manière.

**7. MISES À JOUR SANS FIL**

Les Services et le matériel de votre Véhicule, l'équipement, les fonctionnalités, les applications et tous les autres « systèmes » utilisent des logiciels dont des mises à jour ou des modifications (« **Mises à jour** ») sont parfois nécessaires, requises ou offertes. De telles mises à jour peuvent affecter ou supprimer vos données que vous ou d'autres utilisateurs pouvez avoir stockées dans le Véhicule, les systèmes ou les Services et pourraient ajouter, retirer, modifier ou « modifier » autrement certains Services. **Nous ne sommes pas responsables de cette perte de données et ne serons pas tenus responsables envers vous ou les autres pour toute modification de cette nature apportée aux Services. Ces mises à jour logicielles pourraient engendrer des frais de transmission de données.**

Vous comprenez, reconnaissez et acceptez que certaines mises à jour peuvent nécessiter d'autres actions de votre part. Au moment de la réception d'un avis relatif à de telles mises à jour, vous reconnaissez et acceptez que vous êtes responsable d'examiner et d'agir pour compléter le téléchargement ou l'installation de telles mises à jour ou de faire ce qui est nécessaire pour répondre à de telles mises à jour. Nous ne serons pas responsables envers vous ou d'autres personnes si vous ne parvenez pas à mener à bien ces actions ou si vous refusez de le faire.

Nous pouvons pousser, télécharger ou installer certaines mises à jour aux micrologiciels ou logiciels de temps à autre, automatiquement et sans consentement supplémentaire de votre part (« **Mises à jour automatiques** »). Vous reconnaissez et acceptez expressément que Lucid puisse pousser, transmettre, télécharger ou installer des Mises à jour automatiques de temps à autre sur le Véhicule et les Services de connectivité, quels que soient les Services, votre plan de service ou votre Abonnement et même si votre Véhicule n'est pas actuellement lié à un Service aux abonnés actif. Vous acceptez aussi que Lucid puisse récupérer automatiquement de l'information

de votre Véhicule, tel que décrit dans la Politique de confidentialité relative aux données du véhicule. Aucune Mise à jour ne vous est due et certains Services de connectivité pourraient ne pas être accessibles durant les Mises à jour.

Pour les Mises à jour sans fil du micrologiciel du Véhicule, les Mises à jour ne se produiront que dans les conditions suivantes : (a) tous les occupants ont quitté le véhicule (l'utilisateur recevra un décompte de deux minutes pour sortir); (b) le Véhicule est stationné (c) les portes sont verrouillées; et (d) le véhicule est chargé à au moins 20 % pour effectuer la Mise à jour. La Mise à jour sera installée en arrière-plan. Cependant, pour la durée d'installation de la Mise à jour, il ne sera pas possible de conduire le Véhicule et la Mise à jour pourrait être annulée. Les Mises à jour ne peuvent être effectuées que pour des pièces et logiciels authentiques de Lucid et la modification du matériel ou logiciel du Véhicule pourrait entraver la possibilité de mener la Mise à jour à bien. Les abonnés principaux aux Services de connectivité recevront un avis de Mise à jour une fois l'installation complète en fonction de leurs préférences en matière de communication. Le retrait de la batterie pendant les Mises à jour peut entraîner l'échec de la Mise à jour. Si la Mise à jour échoue pour quelque raison que ce soit, vous pouvez communiquer avec l'assistance à la clientèle pour résoudre le problème.

## 8. AUTRES MODALITÉS APPLICABLES AUX SERVICES

**8.1 Caméras.** Le véhicule est équipé de caméras externes et internes. Certains Services de connectivité peuvent utiliser des caméras pour enregistrer ou éliminer de l'information du véhicule. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous référer à la Politique de confidentialité relative aux données du véhicule. Vous êtes responsable, avant l'activation de l'enregistrement de la caméra, de vous assurer que cela n'enfreindra pas certaines réglementations, ordonnances ou toute autre loi applicables.

**8.2 Cartes et navigation.** Les itinéraires que nous vous offrons sont basés sur les données cartographiques dont nous disposons, mais pourraient s'avérer inexacts ou incomplets. Par exemple, nos données d'itinéraire peuvent ne pas contenir d'informations sur les routes à sens unique, les restrictions de virage, les projets de construction, les routes saisonnières, les déviations ou les nouvelles routes. Elles pourraient vous suggérer d'utiliser une route qui est maintenant fermée pour des travaux de construction ou un virage qui est interdit par les panneaux à l'intersection. De plus, le trafic, les conditions météorologiques et d'autres incidents peuvent faire en sorte que les conditions routières réelles diffèrent des résultats générés. Vous devez toujours faire preuve de discernement, respecter le code de la route et les instructions, et évaluer s'il est sûr et légal de suivre les indications fournies par les services ou le système de navigation de votre véhicule, en fonction de la circulation, des conditions météorologiques et d'autres conditions. La déconnexion du Partage de données ou toute autre interruption en matière de connectivité pourrait vous empêcher de télécharger les cartes.

**8.3 Navigation Dream Connect Premium.** Les cartes satellites et les téléchargements de cartes par LTE/Connexion au fournisseur nécessitent que les Services aux abonnés et le Partage de données soient activés.

**8.4 Voice Assistant Plus.** Voice Assistant Plus nécessite les Services avec abonnement. Certaines fonctions de Voice Assistant Plus nécessitent des services de tiers.

**8.5 Diffusion de musique en continu.** Les applications de diffusion musicale du véhicule pourraient nécessiter un compte ou un abonnement à un fournisseur de service tiers.

**8.6 Fonctions à distance.** Ces Services comprennent les fonctions à distance telles que le verrouillage/déverrouillage des portes, le contrôle du klaxon et des phares, l'ouverture du coffre avant/arrière, l'alarme,

l'emplacement du véhicule, l'état et la planification de la recharge et les paramètres CVC. Vous êtes responsable de vous assurer préalablement que l'activation des fonctions à distance n'enfreint pas toute réglementation, ordonnance ou autre loi applicable. Pour que les fonctions à distances fonctionnent, votre Véhicule et téléphone cellulaire doivent être connectés.

**8.7 Seuils de données sans fil ou cellulaires.** Lucid peut imposer des seuils d'utilisation des données cellulaires à sa discrétion.

## 9. COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À VOTRE VÉHICULE

**9.1 Renseignements sur l'emplacement.** LE VÉHICULE RECUEILLE, CONSERVE ET TRANSMET À LUCID DES DONNÉES DE GÉOLOCALISATION PRÉCISES. CES DONNÉES SERONT UTILISÉES POUR OFFRIR LES SERVICES DE CONNECTIVITÉ AUXQUELS VOUS AVEZ CONSENTI AU MOMENT DE VOTRE INSCRIPTION ET TOUS LES PRODUITS ET SERVICES QUI Y SONT LIÉS, POUR DES DIAGNOSTICS ET DES ANALYSES SANS LIEN AVEC LES SERVICES DE CONNECTIVITÉ ET LES PRODUITS ET SERVICES QUI Y SONT LIÉS ET À DES FINS DE MARKETING ET DE RECHERCHE DE MARCHÉ. DES DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA COLLECTE, L'UTILISATION ET LE PARTAGE DE CES RENSEIGNEMENTS FIGURENT DANS LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX VÉHICULES MENTIONNÉE CI-DESSOUS.

Les Services de connectivité utilisent des renseignements d'emplacement précis et non précis comme la latitude/longitude de votre Véhicule (*p. ex.*, à partir des signaux GPS de votre Véhicule) ou des renseignements d'emplacement de votre appareil mobile (*p. ex.*, si vous avez accepté des services de localisation dans l'application). Vous reconnaissez et acceptez la collecte, le partage et l'utilisation de renseignements d'emplacement en lien avec les Services de connectivité conformément au contenu de la Politique de confidentialité relative aux données du véhicule. Certains des Services de connectivité pourraient vous permettre à vous ou à d'autres individus autorisés à utiliser les Services de connectivité de votre Véhicule pour accéder à des renseignements d'emplacement, comme le dernier emplacement connu ou l'emplacement en temps réel du Véhicule, et pour accéder à des rapports ou alertes relatives à l'emplacement ou à l'utilisation de votre Véhicule, même quand il est utilisé par d'autres personnes.

**9.2 Consentement à la collecte de données par Lucid.** Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la divulgation et le partage des renseignements de votre compte et de votre Véhicule tel que décrit dans notre [Politique de confidentialité relative aux données du véhicule](#). Vous pouvez choisir de renoncer à la transmission des données de votre Véhicule. Veuillez noter que la désactivation des paramètres de Partage des données n'affecte que le partage des données entre votre véhicule et Lucid et aucun autre service connecté tel que les Services tiers, comme décrit plus en détail dans la [Politique de confidentialité des données du véhicule](#). Le fait de refuser le Partage des données n'a pas d'incidence sur la capacité de Lucid à effectuer des Mises à jour ou à obtenir sans fil des informations sur le micrologiciel ou le logiciel de votre Véhicule. La désactivation du Partage des données entraînera nécessairement la désactivation de certains Services de connectivité de votre véhicule qui nécessitent une communication sans fil, notamment la connexion et la déconnexion de votre profil d'utilisateur, le téléchargement de nouvelles cartes dans la navigation, la sauvegarde et la restauration des profils et des préférences de l'utilisateur, la réinitialisation des NIP de l'utilisateur, et les interactions avec l'application mobile Lucid. La désactivation du Partage des données peut aussi nuire à notre capacité d'effectuer des services de diagnostic à distance pour votre véhicule. Si vous souhaitez réactiver le Partage des données, vous pouvez le faire en tout temps en réactivant ces fonctions et reprendre le transfert de données de votre Véhicule à Lucid (« **Données du Véhicule** »).

**9.3 Collecte par des tiers.** Comme indiqué dans notre [Politique de confidentialité relative aux données du véhicule](#), les services tiers dans votre véhicule Lucid sont offerts par nos partenaires tiers, y compris les services de diffusion comme SiriusXM, Spotify, TuneIn, iHeartRadio et Pocket Casts, ainsi que les services d'intégration de téléphone intelligent comme Apple CarPlay. Toute donnée personnelle ou tout renseignement sur le véhicule recueillis par des tiers sont régis par leur politique de confidentialité, et non par la Politique de confidentialité de Lucid ou notre [Politique de confidentialité des données sur les véhicules](#). Veuillez vous référer aux Politiques de confidentialité des tiers pour des renseignements supplémentaires sur la manière dont ils traitent ou contrôlent vos renseignements personnels et les Données du véhicule quand vous utilisez les fonctions liées à leurs services. Lucid mettra à jour la liste des partenaires tiers dans la [Politique de confidentialité relative aux données du véhicule](#) en fonction des besoins, afin d'identifier les autres services tiers auxquels Lucid fait appel pour offrir des produits et services supplémentaires.

**9.4 Données d'emplacement du véhicule.** Si vous enfreignez l'une des conditions de votre (vos) entente(s) régissant la location ou le financement de votre véhicule par Lucid ou l'un de ses partenaires, nous pouvons utiliser les Services pour vous localiser ou localiser votre véhicule dans le but de communiquer avec vous ou de récupérer votre Véhicule. VOUS CONSENTEZ EXPRESSÉMENT À L'UTILISATION DES SERVICES À CES FINS.

## 10. ACCESSIBILITÉ DES SERVICES, DES RENSEIGNEMENTS ET DE LA TECHNOLOGIE

**10.1 Accessibilité des services** Les Services de connectivité ne sont accessibles que dans la partie continentale des États-Unis, en Alaska, à Hawaï, au Canada et au Mexique à l'aide de réseaux de communication sans fil et du réseau satellite du système de localisation GPS (« GPS »). AUCUN SERVICE DE CONNECTIVITÉ N'EST ACCESSIBLE PARTOUT, EN PARTICULIER DANS LES RÉGIONS REÇULÉES OU ISOLÉES NI DANS TOUS LES VÉHICULES. Les Services de connectivité utilisent des transmissions sans fil et votre Véhicule doit être à portée du signal de transmission. De plus, un grand nombre de facteurs peut avoir un impact sur l'accessibilité des Services de connectivité, comme le réseau, la région de couverture sans fil, l'équipement matériel et logiciel de votre Véhicule, les dommages au Véhicule, le terrain, les édifices, l'emplacement physique du Véhicule (*p. ex.*, dans un stationnement sous-terrain, dans un tunnel), les actions de tiers et les conditions météorologiques. Vous acceptez que l'utilisation des Services soit sujette à ces limites et restrictions en dehors du contrôle de Lucid.

**10.2 Accessibilité des renseignements.** L'accès aux services peut être limité aux régions pour lesquelles nous disposons de données cartographiques dans nos bases de données et celles de nos fournisseurs ou provenant d'autres prestataires de services. Par conséquent, les données cartographiques et les informations de contact d'urgence pourraient être plus limitées qu'à l'habitude. L'information disponible par le biais de toute fonction basée sur du contenu des Services dépend de la quantité d'information disponible dans les bases de données des Fournisseurs de Services de connectivité choisis par nous, qui pourrait ne pas toujours être exhaustive ni exacte en tout temps.

**10.3 Accessibilité de la technologie de télécommunication.** Les Services de connectivité s'appuient sur une technologie de télécommunication numérique sans fil en dehors de notre contrôle et sous le contrôle des fournisseurs de services sans fil qui nous donnent accès à leur technologie de télécommunication. Les technologies de télécommunication ont tendance à changer au fil du temps, causant éventuellement l'obsolescence de certains réseaux de télécommunication. Si la technologie de télécommunication utilisée par les Services de connectivité change d'une manière pouvant entraîner une incompatibilité de ces technologies avec les Services de connectivité et faire en sorte qu'ils ne fonctionnent plus, ce qui pourrait nous forcer à annuler ces Services de connectivité. Si d'autres changements interviennent dans la technologie de télécommunication utilisée par les Services de connectivité, nous

prendrons des mesures raisonnables pour vous informer de la date d'entrée en vigueur de l'annulation et de toute modification applicable aux présentes Conditions générales.

## 11. FRAIS ET PAIEMENT

**11.1 Frais de service.** Si un Service en particulier nécessite le paiement de frais, les frais pour de tels services et tout plan et période de service associés seront indiqués quand vous choisirez un tel Service ou plan de service et partagerez vos informations de paiement (définies ci-dessous) pour la méthode de paiement que nous acceptons. Sauf annulation préalable de votre part ou de la nôtre, les Services d'abonnement peuvent être renouvelés automatiquement comme décrit dans l'Article 6 (Services standard et d'abonnement). Le prix pour un Service ou votre plan de service peut changer au fil du temps, et nous utiliserons les montants en vigueur au moment du renouvellement pour la période de services applicables à ces frais.

**11.2 Paiement.** En nous fournissant vos informations de paiement (« **Renseignements de paiement** »), vous nous déclarez que vous avez le droit de nous fournir ces renseignements de paiement et que nous avons le droit d'utiliser ces renseignements de paiement pour les frais et charges qui nous sont dus pour les Services de connectivité en vertu de la présente entente. Vous nous autorisez aussi à recevoir des mises à jour automatique de vos informations de paiement d'institutions financières pour votre compte applicable afin que ces renseignements restent à jour. Cependant, nous n'avons aucune obligation à le faire et il vous incombe de mettre ces informations à jour au besoin. Vous pouvez mettre vos renseignements de paiement à jour par le biais de votre compte dans le portail Lucid. Dans la mesure où un Service tiers est proposé par l'un de nos Fournisseurs de services de connectivité, il vous incombe de payer directement à notre ou nos Fournisseurs de services de connectivité tous les frais liés aux services qu'ils fournissent et qui ne sont pas expressément couverts par votre plan de service ou autrement imputés à votre Abonnement ou à votre Compte. Nous nous réservons le droit de suspendre, résilier ou désactiver vos services pour cause de défaut de paiement. Si votre fournisseur de carte de paiement ou votre institution financière refuse un solde ou un retrait automatique, nous pourrions résilier ou suspendre votre abonnement ou vos services. Si vous contestez des frais ou des charges pour des Services facturés par nous ou par notre intermédiaire, vous devez nous en informer par écrit dans les 30 (trente) jours suivant l'engagement des frais ou des charges (sauf si la loi n'autorise pas de limite ou exige une période plus longue), OU VOUS RENONCEZ AUTOMATIQUEMENT AU LITIGE.

**11.3 Taxes et autres frais.** Vous acceptez de payer toutes les taxes, tous les frais et tous les frais supplémentaires qui vous sont facturés par nous ou un Fournisseur de service de connectivité. Nous pouvons facturer des frais supplémentaires à nos frais (ou aux frais de nos Fournisseurs de services de connectivité). Il peut s'agir d'éléments tels que des charges réglementaires, des charges administratives, des charges sur les recettes brutes et certaines autres taxes imposées à Lucid, ou des charges pour les coûts que nous supportons et que nous vous répercutons, et d'autres charges liées aux coûts gouvernementaux. De tels frais sont sujets à des changements et vous pourriez ne pas en être avisé.

## 12. RÉSILITATION, ANNULATION, REMBOURSEMENTS ET RÉACTIVATION

**12.1 Votre droit à désactiver des services ou annuler votre abonnement.** Vous pouvez désactiver les Services dans votre véhicule ou annuler votre abonnement en tout temps en communiquant avec nous comme c'est indiqué dans la section « Nous contacter » à la fin de cette entente. Si vous souhaitez annuler votre abonnement, vous devez en informer Lucid au moins un (1) jour avant le prochain paiement planifié dans votre cycle de

facturation pour éviter d'être facturé pour le mois suivant. Veuillez prendre note que l'annulation ne vous donne droit à aucun remboursement.

**12.2 Annulation quand vous vous départissez du véhicule.** Vous devez annuler votre abonnement si vous vendez votre véhicule, si votre période de location se termine sans extension autorisée ou si votre véhicule est détruit. Si vous n'annulez pas votre abonnement ou tout autre service payant, vous resterez responsable des obligations de paiement de votre abonnement ou de tout autre service payé par vous.

**12.3 Nous droits en matière d'annulation et de suspension** Nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler votre abonnement, votre Compte et tout Service en tout temps pour les raisons suivantes : (a) pour toute raison à notre entière discrétion et si nous annulons votre abonnement sans raison, nous vous donnerons un préavis de trente (30) jours avant la date d'annulation après laquelle votre abonnement sera désactivé et votre accès aux services associés seront résiliés; (b) si vous êtes un consommateur au Québec : pour toute raison et si nous annulons votre abonnement sans raison, nous vous donnerons un préavis d'au moins soixante (60) jours avant la date d'annulation, après laquelle votre abonnement sera désactivé et votre accès aux services associés sera résilié; et (c) sans préavis à votre endroit pour toute raison y compris, mais sans s'y limiter, si vous (i) enfreignez toute portion de cette entente (ii) ne payez pas les sommes qui nous sont dues (iii) interférez avec nos efforts à offrir les services ou avec nos activités (iv) les Services ou le numéro de téléphone sans fil assigné à votre véhicule pour la prestation des services sont utilisés à des fins illégales ou malhonnêtes ou si nous avons des soupçons raisonnables d'une telle utilisation (v) vous engagez dans toute activité ou tout comportement que nous, à notre entière discrétion, considérons comme négligent, offensant ou abusif; (vi) intimidez/menacez/abusez/offensez nos employés ou agents ou ceux de nos fournisseurs de services connectés; (vii) donnez des identifiants ou des informations de crédit frauduleux, inexacts, obsolètes ou non vérifiables; (viii) n'êtes plus le propriétaire/locataire du véhicule.

**12.4 Remboursements.** Vous n'avez droit à aucun remboursement si nous suspendons ou annulons vos services conformément à l'Article 12.3 (Annulation et suspension de nos services) ci-haut. Parce que vous n'avez pas payé pour un abonnement d'essai, vous n'avez droit à aucun remboursement pour toute annulation ou résiliation de votre abonnement d'essai.

**12.5 Réactivation.** Vous n'avez droit à aucune réactivation de votre abonnement de vos services ou de votre compte pour quelque raison que ce soit, même si vous réglez tout problème ayant entraîné l'annulation, la résiliation ou la suspension. Nous déciderons à notre entière discrétion de vous permettre de profiter d'un abonnement, d'un service ou d'un compte à nouveau. Si vous décidez de réactiver, de vous réinscrire ou de vous réabonner et que nous décidons d'autoriser une telle réactivation, vous pourriez avoir à payer des frais de réactivation.

**12.6 Transfert de vos services.** À moins que nous n'y consentions autrement, votre abonnement, vos services et votre compte vous appartiennent et ne peuvent pas être transférés à un autre véhicule, un autre compte ou une autre personne.

### **13. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ; LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ**

**13.1 Interruptions.** Lucid n'est pas responsable de tout retard, interruption ou autre manquement à l'exécution de la présente Entente en raison d'actes, d'événements ou de causes échappant au contrôle raisonnable de Lucid, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles (p. ex., les éclairs, les séismes,

les ouragans, les inondations); les pandémies; les guerres, les émeutes, les attentats terroristes et les conflits sociaux; l'incapacité à obtenir des services, des pièces ou de l'équipement de fournisseurs tiers; les ruptures de câbles de tiers; les actions de tiers; les explosions et les incendies; les embargos, les grèves, les conflits de travail; et les ordonnances judiciaires ainsi que les décrets gouvernementaux. Vous devriez toujours être prêt à opter pour une solution de rechange pour communiquer avec les services d'urgence (*p. ex.*, composer le 911 à partir d'un téléphone) qui ne dépend pas de nos agents ou des services de connectivité.

**13.2 EXCLUSION DE GARANTIES.** La Garantie pour véhicule Lucid neuf ne couvre pas les Services de connectivité. Les Services de connectivités vous sont fournis « en l'état » et « selon la disponibilité » sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite.

Les fonctions offertes par le biais de nos Services de connectivité dépendent de la disponibilité des services sans fil et de connectivité cellulaire offerts par nos fournisseurs. Lucid n'offre aucune garantie à un niveau précis de bande passante sans fil ou cellulaire et ne donne aucune garantie ou condition expresse en lien avec les Services de connectivité. Vous pouvez disposer de droits supplémentaires en tant que consommateur en vertu des lois locales auxquelles ces conditions générales doivent se conformer. Nous excluons dans la plus grande mesure possible toute garantie implicite, y compris en matière de valeur marchande, de compatibilité à une utilisation particulière, de non-infraction, de rendement, de contenu, de ponctualité, d'exactitude, de précision et de fiabilité.

Si vous n'êtes pas un consommateur résident de la Province de Québec, Canada, l'Article 13.2 ne s'applique pas à vous.

**13.3 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** LUCID NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE VOUS OU DE TOUT AUTRE TIERS POUR :

- LES ACTIONS OU INACTIONS DE TOUT FOURNISSEUR DE SERVICE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE CONNECTIVITÉ, OU D'AUTRES FOURNISSEUR DANS QUELQUE SITUATION QUE CE SOIT;
- LES BLESSURES PERSONNELLES OU MATÉRIELLES DÉCOULANT OU EN LIEN AVEC L'UTILISATION PAR VOUS OU LES OCCUPANTS DE VOTRE VÉHICULE DES SERVICES OU EN LIEN AVEC L'ÉQUIPEMENT;
- LES DOMMAGES DÉCOULANT OU EN LIEN AVEC L'INSTALLATION, LA MODIFICATION, LA RÉPARATION, L'ENTRETIEN EFFECTUÉ PAR UN TIERS D'UN SYSTÈME DE SERVICES DE CONNECTIVITÉ OU D'UN SERVICE, OU DE TOUT PRODUIT OU SERVICE COMPLÉMENTAIRE OFFERT OU FABRIQUÉ PAR UN TIERS;
- TOUTE RESPONSABILITÉ COMMERCIALE DÉCOULANT DE VOTRE UTILISATION DES SERVICES DANS LE CADRE DE VOS ACTIVITÉS COMMERCIALES OU DE VOTRE EMPLOI, COMME LES SERVICES DE COVOITURAGE OU DE LOCATION;
- LES DÉFAILLANCES, LES ACCIDENTS OU LES DOMMAGES DÉCOULANT DU NON-RESPECT DES CONDITIONS OTA DANS CETTE ENTENTE;
- LES INTERRUPTIONS DE SERVICES DE TRENTE (30) JOURS OU MOINS;
- TOUTE AUTRE CONDITION OU CIRCONSTANCE EN DEHORS DE NOTRE CONTRÔLE; ET
- TOUTE PERTE D'UTILISATION, DE REVENU OU DE PROFIT POUR TOUT DOMMAGE CORRÉLATIF, INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE OU PUNITIVE DÉCOULANT D'UNE VIOLATION DE L'ENTENTE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTREMENT, QUE CES DOMMAGES AIENT ÉTÉ PRÉVISIBLES ET

QUE LUCID EN AIT ÉTÉ AVISÉ OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE TOUT CORRECTIF APPROUVÉ OU NON DE SA FONCTION ESSENTIELLE.

DANS AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE LUCID DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC CETTE ENTENTE, QU'ELLE DÉCOULE D'UNE RUPTURE DE CONTRAT OU Y SOIT LIÉE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU DE TOUTE AUTRE MANIÈRE, NE DÉPASSERA LE TOTAL DES SOMMES PAYÉES PAR VOUS À LUCID POUR LA PORTION DES SERVICES DE CONNECTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION DURANT LES 12 MOIS PRÉCÉDENTS LA DATE DE DÉPÔT DE VOTRE RÉCLAMATION.

**Vous acceptez que les limitations de responsabilité dans cette entente survivent après la fin de cette entente.**

Ces limitations de responsabilité ne s'appliquent pas seulement à vous, mais à toute personne utilisant votre véhicule (p. ex., d'autres conducteurs, invités, passagers et occupants), à toute personne faisant une réclamation en votre nom et pour toute réclamation faite par votre famille, vos employés, vos clients et toute autre personne découlant ou en lien avec les Services.

**14.** Si vous êtes un consommateur résident dans la Province de Québec, Canada, l'Article 13.3 ne s'applique pas à vous dans la mesure où elle limite la responsabilité de Lucid par rapport à ses propres actions et celles de ses représentants. **VOTRE RESPONSABILITÉ PAR RAPPORT AUX RÉCLAMATIONS DE TIERS**

Pour bénéficier des Services de connectivité, vous acceptez d'indemniser, de défendre avec l'avocat choisi par Lucid et de dégager de toute responsabilité Lucid, les sociétés mères, affiliées et filiales de Lucid, les fournisseurs de services de connectivité; et leurs dirigeants, administrateurs, membres, gestionnaires, employés, agents, entrepreneurs, représentants, concédants, avocats, prédécesseurs, successeurs et ayants droit respectifs (les « **Parties indemnisées** ») contre toute réclamation, demande, perte, obligation, responsabilité, dommage, blessure, cause d'action, recouvrement, les déficiences, les dépenses et les coûts, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocats et d'experts (collectivement, les « **Réclamations** »), qu'elles soient présentées par vous, vos employés, d'autres conducteurs, passagers, invités ou occupants de votre véhicule ou par des tiers à l'encontre de l'une des parties indemnisées et qu'elles découlent de ou sont liées à ce qui suit : (a) votre utilisation, votre défaut d'utilisation ou votre incapacité à utiliser les services ou votre compte; (b) votre violation du présent contrat; (c) votre manquement à vos obligations en vertu du présent contrat, y compris, mais sans s'y limiter, votre manquement à suspendre ou à cesser l'utilisation des services, de votre compte ou du véhicule; (d) une négligence grave; (e) la collecte, l'utilisation ou la possession de données ou d'informations relatives aux services, à votre compte ou à toute information que vous soumettez, publiez, transmettez ou mettez à disposition par l'intermédiaire des services ou de votre compte; (g) le manquement à l'obligation de protéger vos mots de passe, votre NIP, la question de sécurité de votre question secrète partagée, ou d'autres informations relatives à votre compte; (h) la violation de toute loi ou réglementation applicable, ou les droits d'un tiers; (i) les activités prévues par la présente entente, même si elles sont dues à notre négligence ou à la négligence de l'un des fournisseurs de services de connectivité, et (j) les réclamations pour diffamation, calomnie, ou tout dommage matériel, toute blessure personnelle ou tout décès, découlant de ou lié de quelque manière que ce soit de manière directe ou indirecte à la présente entente.

**15. LITIGES, ARBITRAGE ET DEMANDE DE RENONCIATION AU JURY**

Cette section, appelée « Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité », impose la résolution des litiges par un arbitrage juridiquement contraignant, plutôt que par un tribunal. Toutefois, chaque partie peut saisir le tribunal des petites créances du litige si les critères établis sont respectés. L'arbitrage n'a pas recours à un juge ou à un jury et le contrôle des sentences d'arbitrage par les tribunaux est limité. Néanmoins, un arbitre

peut accorder les mêmes dommages et intérêts qu'un tribunal sur une base individuelle, y compris des injonctions, des mesures déclaratoires ou des dommages-intérêts légaux.

Le terme « **Litiges** » englobe tout litige ou toute réclamation entre vous et les entités de Lucid ou concernant de quelque manière que ce soit le présent contrat. Les entités de Lucid comprennent Lucid Group USA, inc., Lucid USA, inc., Lucid Motors Canada ULC, leurs sociétés mères, filiales, prédécesseurs, successeurs, cessionnaires, dirigeants, employés, représentants, agents, sociétés affiliées et centres d'entretien et de réparation agréés.

Les Litiges concernant la validité, l'application, la portée, la force exécutoire ou l'interprétation de la présente Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité relative seront tranchés exclusivement par l'arbitre. L'Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité et les procédures associées, telles que la renonciation ou la préclusion avant, pendant ou après l'arbitrage, seront régies par la loi fédérale sur l'arbitrage (Federal Arbitration Act), 9 U.S.C. § 1 et suivants, et par la common law fédérale des États-Unis, et non par les lois ou procédures étatiques ou provinciales relatives à l'arbitrage. L'arbitre détient l'autorité exclusive pour traiter les contestations de la présente Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité, y compris les questions de renonciation, de préclusion, de violation ou de validité de toute partie de la présente Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité.

Avant d'entamer tout litige ou toute réclamation par voie d'arbitrage ou autre, les parties aux présentes devons participer à une conférence téléphonique informelle de résolution des litiges (« conférence »). Si vous êtes une personne physique, vous devez participer à la conférence; les parties qui ne sont pas des personnes physiques doivent désigner un représentant.

Pour initier une conférence, une partie doit envoyer une notification écrite à l'autre partie, comprenant le nom de la partie initiatrice, ses coordonnées, une description du litige, le montant demandé pour la résolution, et la signature personnelle de toute partie constituant une personne physique (une copie peut être envoyée par courriel). La notification nous sera envoyée à l'adresse [disputes@lucidmotors.com](mailto:disputes@lucidmotors.com). La conférence doit avoir lieu dans les soixante (60) jours suivant la réception de la notification par l'autre partie et, pendant cette procédure, tout délai de prescription ou de dépôt sera suspendu. L'arbitre rejettera la demande d'arbitrage si la partie initiatrice ne participe pas à cette procédure.

L'arbitrage sera mené par New Era ADR ([www.neweraadr.com](http://www.neweraadr.com)) ou par l'American Arbitration Association (« AAA ») ([www.adr.org](http://www.adr.org)). Sauf modification de la présente Entente d'arbitrage, l'arbitrage de New Era ADR suivra ses règles et procédures d'arbitrage accéléré virtuel ([www.neweraadr.com/rules-and-procedures/](http://www.neweraadr.com/rules-and-procedures/)), tandis que l'arbitrage de l'AAA se conformera aux règles d'arbitrage des consommateurs de l'AAA ([www.adr.org](http://www.adr.org)). Un arbitre neutre doit être nommé et les deux parties devront payer leurs frais de dossier initiaux respectifs pour entamer le processus d'arbitrage. Par la suite, chaque partie couvrira ses frais de dépôt, d'administration, de service ou de gestion du dossier, ainsi que les honoraires de l'arbitre ou les frais d'audience, jusqu'à un maximum de 5 000 \$, à moins que la loi ou les règles de l'organisme d'arbitrage choisi ne nous obligent à payer davantage.

Les parties aux présentes ne peuvent porter plainte l'une contre l'autre que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, consolidée ou représentative. Toutefois, les deux parties peuvent tenter une action en justice pour : faire cesser la violation des droits de propriété intellectuelle, déposer une demande de mise en faillite, faire valoir une sûreté sur le véhicule par le biais d'une reprise de possession, faire appliquer la décision de l'arbitre ou demander une révision judiciaire si l'arbitre a outrepassé ses pouvoirs.

Les procédures de divulgation telles qu'elles sont décrites dans les nouvelles règles de l'ADR ou dans les règles de l'AAA devraient suffire pour la plupart des demandes. En cas de litige sur l'étendue des communications préalables, il convient d'inclure le droit pour chaque partie d'inspecter le véhicule et d'échanger les documents pertinents concernant le véhicule.

Sauf si le droit applicable prévoit un délai de prescription précis pour une demande d'arbitrage particulière, toute demande liée à un litige doit être déposée au plus tard trois (3) ans après la présentation de la demande ou de la cause d'action, sous peine d'être définitivement prescrite.

Si une partie de la présente Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité est non exécutoire, celle-ci sera dissociée et les autres parties demeureront exécutoires. Toutefois, si la renonciation à l'action collective est jugée non exécutoire dans un litige impliquant des allégations collectives, l'ensemble de l'Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité sera non exécutoire pour ce Litige.

Dans les cas où plusieurs demandes ou recours sont présentés dans une procédure et que tous ne sont pas admissibles à l'arbitrage, les demandes ou les recours non admissibles à l'arbitrage doivent être suspendus jusqu'à ce que toutes les demandes ou les recours admissibles à l'arbitrage aient été résolus. Si l'une des parties intente une action en justice, l'autre partie peut chercher à contraindre à l'arbitrage, et toutes les procédures seront suspendues jusqu'à la résolution complète de la procédure visant à contraindre à l'arbitrage, y compris tout appel y afférent.

**Refus :** Vous avez la possibilité de vous retirer de la présente Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité dans un délai de 30 jours à compter de la date d'acceptation de la présente Entente. Pour ce faire, envoyez un courriel à [Optout@LucidMotors.com](mailto:Optout@LucidMotors.com) à partir du courriel associé à votre commande, en indiquant « Refus de l'Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité » dans la ligne d'objet et une demande d'exclusion de la présente Entente d'arbitrage relative aux modalités d'utilisation du site Web doit être présenté dans le texte du courriel. L'exclusion ne s'applique qu'à la présente Entente d'arbitrage relative aux services de connectivité et n'affectera pas la validité ni le caractère exécutoire de toute autre entente d'arbitrage.

Si vous n'êtes pas un consommateur résident de la Province de Québec, Canada, l'Article 15 ne s'applique pas à vous.

## 16. DIVERS.

**16.1 Conformité avec la loi.** Vous vous engagez à respecter toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables. Vous devez maintenir en vigueur tous les permis, licences, autorisations, assurances et consentements dont vous avez besoin pour remplir vos obligations en vertu de la présente convention.

**16.2 Attribution.** Vous ne pouvez pas céder vos droits en vertu de la présente Entente. Toutefois, Lucid se réserve le droit de céder la présente Entente. Les droits qui vous sont accordés en vertu de la présente Entente ne sont ni cessibles ni transférables, en tout ou en partie. Toute tentative de transfert de la présente Entente sans le consentement écrit de Lucid sera nulle et non avenue. Lucid se réserve le droit, à sa seule discrétion, de transférer ou de céder la présente entente et tous les droits et devoirs y afférents à une société affiliée de Lucid ou à un tiers.

**16.3 Renonciation.** Aucune renonciation de Lucid à l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention ne peut prendre effet à moins d'une déclaration expresse écrite et signée par un représentant autorisé de Lucid. Le défaut d'exercer ou le retard à exercer tout droit, recours, pouvoir ou privilège découlant de la présente convention ne peut être interprété comme une renonciation à un tel droit, recours, pouvoir ou privilège. Aucun exercice unique ou partiel de tout droit, recours, pouvoir ou privilège en vertu des présentes ne peut empêcher tout autre exercice ou tout exercice ultérieur d'un tel droit, recours, pouvoir ou privilège, ni l'exercice de tout autre droit, recours, pouvoir ou privilège.

**16.4 Avis.** Sauf disposition contraire de la présente Entente, tout avis requis en vertu de la présente Entente peut être envoyé à [disputes@lucidmotors.com](mailto:disputes@lucidmotors.com).

**16.5 Notre relation.** La présente Entente ne crée aucune relation fiduciaire entre vous et nous ou l'un des fournisseurs de Services de connectivité. Elle ne crée pas non plus de relation de mandant et d'agent, de partenariat ou d'employeur et d'employé.

**16.6 Bénéficiaires tiers.** Vous n'êtes un Bénéficiaire tiers d'aucune entente entre nous et l'un de nos Fournisseurs de services de connectivité. Aucun de nos Fournisseurs de services de connectivité n'a de responsabilité légale, équitable ou autre à votre égard en vertu de la présente Entente. Vous renoncez expressément à toute réclamation ou demande concernant cette responsabilité.

**16.7 Modalités contraignantes; survie.** La présente Entente est contraignante envers vos héritiers, successeurs, exécuteurs testamentaires et représentants personnels, ainsi que nos successeurs et ayants droit. Outre les autres dispositions identifiées dans les présentes comme survivant à l'annulation, à la résiliation ou à l'expiration, toutes les autres dispositions qui, de par leur nature, survivraient, survivront, y compris, mais sans s'y limiter, les Articles 13 (Avis de non-responsabilité; limitations de responsabilité), 14 (Votre responsabilité par rapport aux réclamations de tiers), 15 (Litiges, arbitrage et renonciation à la demande d'un jury) et 16 (Divers).

**16.8 Droit applicable.** La présente Entente sera régie et interprétée conformément aux lois de l'État de Californie, sans donner effet aux dispositions relatives aux conflits de lois dans la mesure où ces principes ou règles exigeraient ou permettraient l'application des lois d'une juridiction autre que celle de l'État de Californie. Si vous êtes un consommateur résidant dans la province de Québec, au Canada, le présent Article 16.8 ne s'applique pas à vous, et le présent Accord sera régi et interprété conformément aux lois de votre lieu de résidence.

**16.9 Validité.** Si une condition ou une disposition de la présente Entente est invalide, illégale ou inapplicable dans un territoire de compétence, cela n'aura aucune incidence sur les autres conditions ou dispositions de la convention et ne rendra pas une telle condition ou disposition invalide ou inexécutoire dans tout autre territoire.

**16.10 Intégralité de l'Entente.** Les présentes Conditions générales constituent la seule et unique Entente entre vous et Lucid concernant nos Services de connectivité et remplacent toutes les ententes, conventions, déclarations et garanties antérieures et contemporaines, tant écrites qu'orales, concernant les services de connectivité.

**16.11 Nous contacter.** Vous pouvez communiquer avec nous en soumettant une demande sur notre page Nous contacter, en composant le (888) 99-LUCID (888 995-8243), au 7373 Gateway Boulevard, Newark CA, 94560 Attn : Centre d'assistance à la clientèle de Lucid, ou [CustomerCare@lucidmotors.com](mailto:CustomerCare@lucidmotors.com).